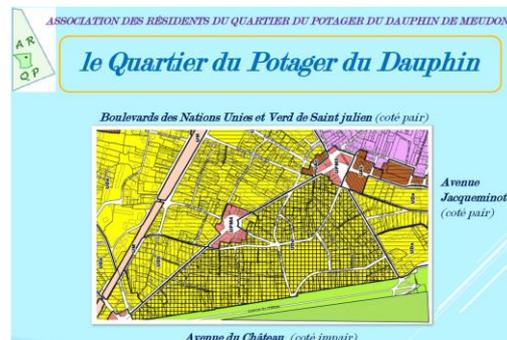


## Note d'information n° 65

### Actions d'avril sur la « SECURITE », l'enquête publique de la modification n°8 du PLU et les événements à venir

Chers amis :

Vous trouverez ci-après les informations sur nos principales actions en avril dernier :



#### A. Le 14 avril :

**Réunion d'Informations et d'Echanges n°4** de notre Association dans la salle de conférence du Potager du Dauphin sur le thème de :

#### la sécurité et la prévention dans notre quartier,

sous la présidence de Monsieur Denis Larghero, Maire de Meudon, et avec la participation de :

Monsieur Benjamin Le Pache, Commissaire de Police de Meudon,  
Monsieur Patrick de La Marque Maire adjoint  
Madame Zohra Mahcer, Coordinatrice des actions de prévention  
le représentant Madame Aurélie Godard de la Police municipale,  
Monsieur Vincent Métivier, Directeur du cabinet du Maire

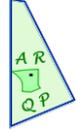
Nous vous adressons ci-joint le compte rendu que vous trouverez également sur notre Site.



#### B. Le 17 avril :

Nous avons remis la **Contribution de notre Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon (ARQP)** à Monsieur le Commissaire Enquêteur de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Meudon, qui comprenait :

Vous trouverez le dossier complet sur notre Site.  
En résumé :



## **Nous avons développé notre vision de l'évolution urbanistique de notre quartier du Potager du Dauphin de Meudon**

**L'ensemble de ce quartier** est un lieu de promenade très fréquenté par les meudonnais et les habitants de communes voisines qui correspond également à une part du « chemin de petite randonnée » PR7.

Ce tissu urbain fortement structuré ne comporte plus de terrains disponibles autres que ceux susceptibles d'être obtenus par la division de quelques propriétés dont la surface dépasse les 1000 m<sup>2</sup> ou à l'inverse par la réunion de plusieurs parcelles actuellement construites. Dans le premier cas, il y a conservation du bâti existant et création d'une ou deux maisons individuelles supplémentaires ; à l'inverse dans le second, il y a démolition du bâti existant et substitution d'un immeuble collectif à des maisons individuelles.

**Les cœurs d'îlots disparaissent.**

**Outil de planification, le PLU est trop souvent exclusivement axé sur un objectif de transformation du bâti existant par l'imposition de règles visant à modéliser un nouvel urbanisme se substituant à un tissu urbain considéré comme ne répondant plus aux besoins actuels de production de logements, de lieux d'activités ou de commerces, d'équipements et d'espaces collectifs. A ce titre, la prise en compte de l'existant et sa préservation ne constituent plus une priorité.**



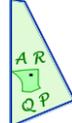
**C'est précisément une vision inverse que nous souhaitons faire prévaloir à l'échelle de notre quartier en raison de la qualité de son bâti, de l'harmonie des constructions existantes et de l'équilibre actuel entre les collectifs issus des constructions des années 1960 à 2000 et le tissu pavillonnaire ancien. Une de nos autres préoccupations, liée à la précédente est celle de la préservation du couvert végétal avec la présence de nombreux arbres remarquables.**

**L'objectif de préservation de l'existant ne doit pas signifier pour autant que la situation actuelle doive demeurer figée.**

### **Nos préoccupations aujourd'hui**

- *Un meilleur encadrement des divisions de propriété ;*
- *Une adaptation des règles d'urbanisme afin de permettre des extensions de constructions existantes répondant à la nécessité d'adapter des maisons anciennes aux exigences fonctionnelles actuelles, et aux besoins des familles ;*
- *La prise en compte de l'existant dans l'implantation de constructions nouvelles en limite de propriété afin d'éviter que les baies principales de constructions anciennes ne se trouvent pas privées d'ensoleillement et de vue en raison de l'implantation des constructions existantes à proximité immédiate de la limite de propriété ;*
- *Le classement, dans le cadre du futur PLUi, de ce quartier comme « secteur à protéger » sur la base des dispositions de l'article L.151-19 du code l'urbanisme.*





**C. Nos prochaines rencontres**



**Le vendredi 2 juin :** la « **Fête des Voisins** » que nous organiserons comme chaque année



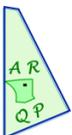
**Le dimanche 4 juin** (deux visites à 11 h ou à 15 h) :  
**le 3 ème Parcours-découverte ARQP:**  
**« Les Glycines »**  
 que nous présenterons à l’occasion « des Rendez-vous aux Jardins » en partenariat avec le Musée d’Art et d’Histoire de Meudon



*Des Notes d’Information spéciales vous donneront tous les détails de ces 2 prochaines manifestations ARQP.*

**Pour l’Association,**  
**Dimitri Floros, président,**

*N’oubliez pas d’adhérer ou réadhérer à ARQP, sur notre site ou avec le formulaire ci-dessous*



**ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON**  
 LOI 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - <https://quartierdupotager-meudon.fr/>

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Mme, M. : .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Déclare souhaiter devenir membre de l’ « **Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon** » - loi 1901 (ARQP) conformément à ses Statuts.

En adhérant à l’association ARQP, j’accepte que l’association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD - *cocher la case pour acceptation*

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle qui s’élève à 20 €.

Date :

Signature :

*Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l’association : 18 rue Valentine-92190 Meudon*